

Révision partielle de l'ordonnance sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques
(Ordonnance sur les produits du tabac, OPTab)

Procédure de consultation du 5 décembre 2025 au 20 mars 2026

Veuillez saisir votre prise de position sur la plateforme «Consultations» :

Consultations (admin.ch)

Un formulaire Word est disponible en téléchargement sur la plateforme « Consultations ». Après l'avoir rempli, il doit être à nouveau déposé sur la plateforme